ADMINISTRATION COMMUNALE

Accueil des personnes

à mobilité réduite

Pas de marches à monter pour être reçu.



1

Sonnez
au rez-de-chaussée, dans le hall d'entrée

2

Un collaborateur descend
vous retrouver

3

Votre demande est traitée
sur place, au rez-de-chaussée

Conscients de la difficulté d'accéder à nos bureaux pour certaines personnes, nous avons installé une sonnette dans le hall d'entrée : vous pouvez vous annoncer sans monter une seule marche.